
Renvoi à la commission de l'examen des comptes des rapports des commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n°1, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission de l'examen des comptes des rapports des commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n°1, lors de la séance du 25 frimaire an II (15 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 469;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38739_t1_0469_0000_15;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Thel, quarantième de la 1^{re} décade de frimaire, au II de la République française, une et indivisible.

TREMBLY, citoyen.

Lettre de Daubigny, adjoint au ministère de la guerre, relative à des souliers déjà rebutés, et reproduits de nouveau par les citoyens Ledet et Abatut, cordonniers.

Renvoyée à la Commission des marchés (1).

Les administrateurs du département du Gers applaudissent à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne; ils demandent à la Convention qu'elle traduise devant des tribunaux révolutionnaires, et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.

Mention honorable, insertion au Bulletin (2).

Suit l'adresse des administrateurs du département du Gers (3).

Adresse du département du Gers, à la Convention nationale.

Citoyens représentants,

Ils sont enfin tombés sous le fer des lois, ces hommes d'Etat qui ne firent preuve que de leur audace et de l'immoralité la plus atroce.

Les vrais amis, les amis éclairés de l'indépendance applaudirent le 31 mai à l'énergie de la sentinelle avancée du souverain; ils applaudissent aujourd'hui, avec la République une et indivisible, à l'arrêt qu'a porté contre des représentants pervers, contre la plus immorale des femmes, le tribunal que créa le génie révolutionnaire de la Montagne.

Mais, citoyens représentants, les chefs d'un complot qui menaça, avec notre liberté, celle de l'Europe entière, ces chefs auront-ils été seuls comptables et du sang que nous versâmes et des trésors qu'ils nous firent prodiguer? Aucun des Montagnards n'a pu le croire. Vous mîtes la Terreur à l'ordre du jour. Portez le décret salutaire de sa puissance, en traduisant devant les tribunaux révolutionnaires et ceux qui osèrent protester contre les mesures d'un génie conservateur de la liberté, et ceux qui, disséminés sur l'étendue de la République, osèrent se montrer leurs complices.

Nos vœux, citoyens représentants, sont ceux des sans-culottes du département dont l'administration nous est confiée; leurs membres se composent de presque la totalité des citoyens que vos commissaires, parmi nous, encouragent aux vertus d'un brûlant civisme; quand ces commissaires reviendront siéger dans la Convention nationale, nous avons l'assurance qu'ils n'oublieront pas de vous dire que nous connaissons les devoirs qui sont les nôtres. Ces devoirs

n'auront jamais rien qui nous coûte, ils n'auront jamais rien qui nous effraye.

(Suivent 17 signatures.)

Les commissaires nationaux du bureau de comptabilité, section n° 1, annoncent qu'ils remettent aujourd'hui, au comité de l'examen des comptes, leurs rapports sur ceux de l'exercice de 1790, des recettes particulières des finances de plusieurs ci-devant élections.

Renvoyés à la Commission de l'examen des comptes (1).

Suit la lettre des commissaires nationaux du bureau de comptabilité (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

Citoyen Président,

Nous te prions de vouloir bien informer la Convention nationale que nous remettons aujourd'hui à son comité de l'examen des comptes, nos rapports sur ceux de l'exercice 1790 des recettes particulières des finances des ci-devant élections de Valence, Paris, Montélimart, Niort, Châtellerault, Loudun, Grenoble, Toul, Lunéville, et sur celui de la recette particulière des fougères du ci-devant évêché de Rennes.

« Les commissaires nationaux du bureau de la comptabilité, section n° 1.

COLLIAT; LE DUC; JOINVILLE. »

La Société populaire de Rozoy, dans une adresse qu'elle envoie à la Convention, s'exprime ainsi :

Représentants, nous avons appris la chute des têtes coupables, et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée! Périssent à jamais la mémoire de cette Messaline dont le cœur corrompu renfermait le germe fécond de tous les crimes! Un monstre d'une espèce nouvelle les a suivis de près, ce Python de la Révolution, ce d'Orléans, dont la vie est l'encyclopédie de tous les crimes, son nom, l'horreur de tous les Français et l'opprobre de tous les partis.

« Si tant de monstres ont expié leurs forfaits, c'est à toi, Montagne sainte, vrai Sinai, c'est à ton mâle courage que la liberté doit sa vengeance. »

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse de la Société populaire de Rozoy (4).

La Société populaire de Rozoy, département de Seine-et-Marne, à la Convention nationale.

Représentants,

Nous avons appris la chute des têtes coupables et nous nous sommes écriés : « La République est sauvée. »

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.

(3) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 195.
(2) Archives nationales, carton AFR 213, plaquette 169, pièce 16.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 196.

(4) Archives nationales, carton C 286, dossier 841.